

**Règlement complet - Jeu sans obligation d'achat
« JEU CONCOURS PLACES LOU / BAYONNE »**

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

LOCATRANS, société par actions simplifiées au capital de 340.600€ dont le siège social est situé 519 avenue de Parme 01000 Bourg-en-Bresse, (ci-après dénommée « la société organisatrice ») organise le 03 octobre 2024 sur son stand Flotauto, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « **JEU CONCOURS PLACES LOU / BAYONNE** ».

ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure au moment de sa participation au jeu et résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et des membres de leurs familles, ainsi que les membres du personnel des établissements participant à l'opération, ainsi que les sociétés qui leur sont apparentées.

ARTICLE 3 : COMMUNICATION SUR LE JEU

Ce jeu est accessible sur le stand ABBS (Autobernard Business Solutions) du salon Flotauto.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le jeu « JEU CONCOURS PLACES LOU / BAYONNE » se déroulera le 03 octobre 2024. La participation s'enclenche automatiquement si la personne renseigne ses coordonnées personnelles sur un formulaire de contact prévu à cet effet. La validation du formulaire inscrira automatiquement la personne au jeu concours sauf si celui-ci ne souhaite pas faire partie des participants. Auquel cas, il devra formuler le souhait de ne pas participer.

Toute participation, incomplète, inexacte, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La participation au jeu « **JEU CONCOURS PLACES LOU / BAYONNE** » entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 5 : DOTATION :

Ce jeu entre dans la catégorie des jeux gratuits sans obligation d'achat. Toute participation doit se faire si la personne a renseigné ses coordonnées personnelles sur un formulaire de contact prévu à cet effet.

Dans le cadre du jeu concours, 4 *2 places pour le match Lou / Bayonne qui a lieu le samedi 26 octobre à 17h00 pourront être gagnées par 4 personnes différentes à chaque fois.

ARTICLE 6 : DESIGNATION DU GAGNANT

Un tirage au sort sera effectué à partir du 04/10/2024 par le service marketing.

Les gagnants seront personnellement informés par email ou par téléphone après le tirage au sort.

Chaque lot sera envoyé par email.

Sans réponse de la part du gagnant dans un délai de 7 jours suivant la confirmation de son gain, LOCATRANS se réserve le droit de remettre le prix à un autre gagnant. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

Le prix ne pourra être échangé ou remboursé. Aucune compensation en liquide ou en crédit ne sera octroyée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et l'adresse du gagnant.

Le gagnant autorise expressément l'Organisateur à publier ses nom et prénom données ainsi que la dotation remportée, sur les réseaux sociaux, sur les sites internet de l'Organisateur et dans la presse.

ARTICLE 7 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le règlement est disponible sur simple demande.

ARTICLE 8 : LITIGE

Toute contestation relative à ce jeu doit obligatoirement faire l'objet d'un écrit à l'adresse suivante: Bernard Participations, Service Marketing, 519 avenue de Parme 01000 BOURG EN BRESSE et comporter obligatoirement les coordonnées exactes du demandeur.

Les contestations et réclamations écrites et relatives à ce jeu ne seront plus prises en compte passé un délai maximum de dix jours (10) à compter de la date des tirages au sort (cachet de la poste faisant foi).

Les litiges seront portés devant les tribunaux français compétents.

ARTICLE 9 : LIMITE DE RESPONSABILITE

La société Organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas de perte ou de destruction des messages ou d'impossibilité de contacter le gagnant.

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté si elle était amenée à annuler le présent jeu. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Des additifs et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout changement fera l'objet d'informations par tout moyen approprié après dépôt de l'avenant

LOCATRANS ne saurait être tenue pour responsable de la perte de tout courrier électronique ou papier, de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des internautes, de la qualité de leur mode d'accès, qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation. Plus généralement, LOCATRANS ne saurait être tenu responsable des détournements éventuels ou les risques de contamination par des virus circulant sur le réseau.

ARTICLE 10 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

En application du règlement n° 2016/679 du 27 avril 2016, dit règlement général sur la protection des données, et applicable à partir du 25 mai 2018, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données à caractère personnel collectées qu'ils peuvent exercer sur simple demande à l'adresse contact@autobernard.com

Les données collectées sont obligatoires pour participer au jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

ARTICLE 11 : DROIT APPLICABLE

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.